

Oratoire de La Motte



En résumé,

On compte près de 800 oratoires dans le Var. Ces petits monuments sont à distinguer des montjoies (monceaux de pierres accumulées, lors des pèlerinages, en vue du lieu saint).

Pour en savoir plus,

Leur érection a été notamment facilitée par Louis XIV dans son Ordonnance sur les Eaux & Forêts de 1669 « Ordonnons que, dans les angles ou coins des places, croisées, trivières et bivariaires, qui se rencontrent ès grandes routes et chemins royaux de nos forêts, nos officiers de maîtrises feront incessamment placer des croix, poteaux ou pyramides à nos frais, avec inscriptions et marques apparentes du lieu où

chacune conduit. ».

Depuis quelques années on assiste progressivement à une laïcisation des nouvelles constructions d'oratoire (disparition des agenouilloirs facilitant les prières des passants, absence des statuettes, des tableaux ou des plaques de céramiques représentant les saints, etc.)

On note parfois des pratiques locales à l'instar de celle en usage dans le pays messin où les jeunes filles qui voulaient se marier avaient pour coutume de jeter de petits galets sur la partie supérieure du socle supportant les croix, où ils devaient s'immobiliser : le nombre de pierres lancées sans succès indiquait aux célibataires les années à attendre avant leur mariage. Une telle pratique est attestée pour plusieurs oratoires varois. (Albert HAEFELI « Les croix du pays Messin »).

L. Henseling mentionne une pratique équivalente dans le Var : « le passant comme le pèlerin, ayant formulé un vœu devant un oratoire aura la chance de le voir réalisé si la pierre qu'il y lance demeure dans la niche » (L.HENSELING « Les oratoires du Var »)

